

NOTES DE SEANCE

- [IGAS : mission de contrôle et d'évaluation d'UNIFAF.](#)

Dans le cadre du programme d'activité de l'inspection générale des affaires sociales, une mission de contrôle et d'évaluation a été diligentée envers UNIFAF.

Ce contrôle prévu d'octobre à décembre portera sur l'activité 2009 – 2010 et 2011 et pourra s'étendre au-delà si des investigations plus longues s'avèrent nécessaires.

A l'issue du contrôle, un rapport sera adressé au service d'UNIFAF qui pourra faire valoir des arguments contradictoires.

- [Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.](#)

La convention cadre du 15 mars 2010 entre l'Etat et le FPSPP arrivant à son terme, les huit organisations signataires de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sont en train de négocier les termes de la prochaine convention cadre qui prendra effet en 2013.

D'ici la prochaine convention cadre qui fixera les objectifs du FPSPP, aucun appel à projets ne sera publié. Il s'agit donc de concentrer les efforts sur les opérations ayant débutées depuis 2010 afin de les finaliser, en sachant que la réalisation de certaines opérations s'étendent jusqu'à fin 2013.

Interrogée par le FPSPP, UNIFAF a fait un courrier détaillant ses attentes tant sur le financement des actions de formation que sur ses modalités de travail et collaboration avec le fonds.

➔ **Zoom sur les compétences de bases.**

UNIFAF a édité un nouveau cahier des charges sur une action nationale relative au socle de compétences de base dans la branche.

Environ 5 régions seront sélectionnées pour expérimenter ce nouveau socle de compétences de base sur 2012 (actions initiées en 2012 qui peuvent se terminer en 2013)

Le financement sera pris en charge à 100% par le FPSPP (coût pédagogique et rémunération) à hauteur de 500 000€, ce qui devrait permettre de financer plus de 300 parcours individuels personnalisés.

▪ Fonds d'intervention 2012.

La situation au 31 août 2012 montre encore des fonds disponibles sur fonds d'intervention.

➤ Fonds d'intervention national :

Ouverture de crédits :.....	38 620 000 €
Utilisation (engagement ou accord de principe) :.....	15 236 363 €
Solde :.....	23 383 638 €

➤ Fonds d'intervention régional :

Ouverture de crédits :.....	12 700 000 €
Utilisation (engagement ou accord de principe) :.....	5 406 844 €
Solde :.....	7 293 156 €

→ Les adhérents de la FEHAP sont invités à utiliser le fonds d'intervention pour financer leurs projets de formation.

▪ Prise en charge en contrats de professionnalisation du DE d'ergothérapeute ... et autres diplômes du sanitaire !

Le décret du 23 juillet 2012 prévoit la délivrance du grade de licence pour les étudiants en ergothérapie. Le DE d'ergothérapeute de niveau III est désormais de niveau II (licence).

Ce diplôme sort de ce fait des contrats de professionnalisation prioritaires tels que définis dans l'accord de branche 2008-01 relatif à la formation professionnelle continue.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive puisque le diplôme d'état d'infirmier (DEI) était passé à un niveau II en 2010. Il avait été décidé pour ce diplôme de le conserver dans les contrats de professionnalisation prioritaires.

Compte-tenu du travail de réingénierie des diplômes, initié par la DGOS, d'autres diplômes sont amenés à changer de niveau.

Dès lors, le CAP décide que pour tous les diplômes sanitaires de niveau III qui après réingénierie passent en niveau II, les modalités de prise en charge antérieures sont maintenues.

▪ Le Dispositif de soutien de la branche à la VAE.

L'évaluation entreprise par la CPNE-FP et la DRED sur le DSB VAE des qualifications sociales et médico-sociales, montre la nécessité de revoir les modalités de prise en charge du dispositif.

Afin de favoriser le développement de ce dispositif de branche, le CAP décide que la totalité des frais relatifs à la formation du DSB VAE 8 diplômes serait pris en charge sur le FI (frais pédagogiques, frais annexes et salaires) et ce, dans la limite de l'enveloppe allouée à ce dispositif.

Cette décision est d'application immédiate avec effet rétroactif pour les dossiers reçus en DRP UNIFAF mais non encore instruits.

- [L'enquête emploi 2012.](#)

La participation à l'enquête emploi 2012 est moins importante qu'en 2007.

Au 11 septembre, la DRED recense **61,5%** de répondants.

Les derniers éléments récoltés laissent présager l'atteinte d'un taux de réponse de 66% à 67%

→ Merci à tous pour votre mobilisation

Nous vous tiendrons au courant des premiers résultats dès que possible.

NB : ces notes de séance constituent une information mais ne représentent pas un compte-rendu exhaustif des travaux du CAP.